

qui parle dans une société de discussion. Il ne peut nous donner une réponse plausible et digne d'un homme d'état. J'appuie sur ce sujet, M. l'Orateur, mais certainement pas plus qu'il ne le faut ; de quel droit mon honorable ami fait-il une exception et peut-il rassurer une industrie, quand toutes les autres attendent dans le doute et l'incertitude ? Je désire poser une autre question au premier ministre. Il n'a tenu qu'un seul de ses engagements. Et lorsque nous lui jetons à la face les nombreuses promesses qu'il a faites et qu'il a violées, il s'écrie : Comment ! l'honorable député dit que je n'ai pas rempli mes promesses, mais je vais lui prouver le contraire ; nous avons promis d'abroger la loi du cens électoral et nous présentons un bill dans ce but.

Des nombreuses promesses qu'il a faites et dont les débris gisent dispersés aux pieds de mon honorable ami, voilà l'insignifiante promesse qu'il a remplie : Il va présenter une nouvelle loi du cens électoral. Après avoir tenu suspendu durant neuf mois, un glaive flamboyant sur la tête des hommes d'affaires de ce pays, après les menaces qu'ils ont faites durant l'année qui a précédé leur accession au pouvoir de quel droit les libéraux refusent-ils de livrer leur bill du tarif et veulent-ils en différer la présentation jusqu'après les élections de la Nouvelle-Ecosse ? En face de la déclaration de M. Murray, — je défie le ministre des Finances de me contredire — va-t-il soumettre son tarif à la considération de cette Chambre avant l'élection de M. Murray ? Ah ! M. Murray sait à quoi s'en tenir. Il fait son élection au moyen de cette promesse et de ce tour de passe-passe. M. Murray dit à la population de la Nouvelle-Ecosse : Vous êtes appelés à voter et le vote que vous donnerez à cette élection, fera connaître à Ottawa, avant la présentation et l'adoption du tarif, quels sont vos désirs et vos besoins. On trouvera peut-être que je parle avec chaleur. En effet, je dis ce que je ressens, et ce que ressentirait tout libéral honnête, en face du monstrueux usage que fait le ministre des Finances de secrets qui devraient demeurer ensevelis dans son sein, jusqu'à ce qu'il put les communiquer à cette Chambre, et en face de l'abus éhonté que fait ce dernier de la position qu'il occupe, position qu'il prostitue pour servir les intérêts d'un parti politique.

Je ne suis pas, M. l'Orateur, pour discuter le tarif maintenant. Je le ferai lorsqu'on nous le présentera ; mais je dis que mon honorable ami le premier ministre n'a pas pris une attitude bien digne ici ce soir, et je l'accuse lui et son cabinet d'avoir fait ce que jamais un ministre des Finances n'avait fait encore en ce pays, à la veille de présenter le tarif et j'insiste pour qu'il nous fournisse une explication de cette conduite.

Les mots d'honneur et de pureté électoral, sont très bien dans la bouche de mon honorable ami ; mais il n'y a pas de machinations ni de ruses connues jusqu'ici dans la guerre politique que mon honorable ami et ses partisans, ne soient capables d'employer ; et il n'y a pas dans l'histoire parlementaire de ce pays, machination plus scandaleuse que celle que je viens de dénoncer.

Je veux toucher un autre point de la question du tarif. D'un air dégagé, délicieusement dégagé, d'un air on ne peut plus dégagé, mon honorable, ami le chef du gouvernement, nous dit qu'il n'y a pas dans ce pays, un homme ou une femme qui ne connaisse les intentions du gouvernement relativement au ta-

M. FOSTER.

rif. Vous l'avez entendu, M. l'Orateur, tous les honorables membres de cette Chambre l'ont entendu. Et pour prouver combien il importait à tout Canadien de connaître le tarif que le gouvernement entendait proposer, le premier ministre nous l'a dit, en employant exactement tous les termes qu'il fallait.

Voici la réforme :

La réforme du tarif consistera à alléger le fardeau qui pèse sur le peuple et à n'entraver aucun intérêt industriel actuel.

Délicieuse définition. Le président de la chambre de commerce de Toronto sait maintenant ce que sera le tarif ; le nouveau président de la chambre de commerce de Montréal est aujourd'hui exactement renseigné. Les hauts-fourneaux peuvent maintenant s'allumer, les laminoirs peuvent rouler, tout le monde connaît parfaitement à quoi s'en tenir. L'oracle a parlé. Le définisseur des choses à définir a donné sa définition et elle est définie. Vous voulez apprendre les détails et les principes du tarif : "c'est d'alléger le fardeau du peuple et de ne pas entraver les industries existantes." Les journaux commerciaux vont cesser maintenant de dire que les affaires du pays sont en suspens, qu'elles languissent et se démolissent sous l'influence du doute et de l'anxiété. Dun, Wiman et Cie, et Bradstreet vont pouvoir être agréablement explicites et informer leurs clients : Tout doute est éclairci, la roue des affaires résonne et tourne allègrement depuis le vingt-septième jour de mars 1897, alors que le premier ministre du Canada a donné au peuple l'exposé lucide des principes et des détails de sa réforme du tarif aux banquiers, dont l'un, entre parenthèse, terminait ainsi une lettre qu'il m'adressait : "Aidez à faire passer le tarif le plus tôt possible, car toutes les affaires sont paralysées par l'incertitude." Je pourrai dès demain matin envoyer les propres termes de la définition ministérielle et demander si maintenant le temps n'est pas venu de sortir de l'incertitude d'abandonner les affaires à leur cours naturel.

Quant à la votation simultanée, la déclaration du premier ministre est charmante, logique et directe. Nous avons eu, M. l'Orateur, depuis 18 ans un parti vertueux et pur, un parti à grands principes, tonnait toujours contre les méthodes défectueuses et les pratiques perverses d'un gouvernement qui faisait les élections partielles les unes après les autres, de manière à en tirer avantage. Et lorsqu'on rappelle au premier ministre que, cinq ou six fois, depuis son arrivée au pouvoir, il a violé le principe qu'il a préconisé durant tant d'années, il se lève et nous répond immédiatement — et sa réponse est aussi forte qu'elle est prompte — : "Qu'avez vous à dire ? Voyez ce que vous avez fait vous-mêmes." Et cela l'absout entièrement du mépris qu'il fait aujourd'hui d'un principe qu'il approuvait autrefois avec tant de force — un principe dont il avait fait un article fondamental du parti libéral dans l'opposition : alors il en disait trop ou pas assez.

L'honorable député connaît parfaitement le comté de Bonaventure. Il sait exactement où se trouvaient ces gens et ce qu'ils faisaient. Pourquoi cet empressément à faire l'élection de Bonaventure ? Parce que, dit-il, la population se compose de pêcheurs exposés à prendre la mer. Pourquoi, dans ce cas, n'a-t-on pas fait plutôt l'élection de Champlain ? Parce que, prétend-il, la population